

QU'EST-CE QU'UN CONFLIT POLITIQUE ?

Patrice Canivez

Presses Universitaires de France | « [Revue de métaphysique et de morale](#) »

2008/2 n° 58 | pages 163 à 175

ISSN 0035-1571

ISBN 9782130567936

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-de-metaphysique-et-de-morale-2008-2-page-163.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Qu'est-ce qu'un conflit politique ?

RÉSUMÉ. — *Partant de l'expérience politique commune, l'article examine trois caractéristiques des conflits politiques. Les conflits politiques ne concernent pas des individus mais des groupes de toute sorte. Directement ou indirectement, ils impliquent les institutions étatiques. Ils demandent une « solution politique », c'est-à-dire une solution par la discussion et non par la violence. L'analyse de ces caractéristiques nous conduit à formuler quelques réflexions sur la politique et la signification du compromis.*

ABSTRACT. — *Based on our common political experience, the article examines three features of political conflicts. Political conflicts do not concern individuals as such but groups of various kinds. They involve directly or indirectly state institutions. They require a "political solution", that is, a solution achieved through discussion and not through violence. The analysis of those features leads us to some reflections on politics and the significance of compromise.*

Qu'est-ce qu'un conflit politique ? Pour répondre à cette question, deux méthodes sont possibles. La première consiste à développer l'idée de politique pour déterminer les rapports entre politique et conflit. Cette méthode distingue *le* politique de *la* politique, l'idée du politique de la vie politique au sens courant du terme. La distinction peut être effectuée de deux manières opposées : d'un côté, en posant comme proprement politique la détermination de l'ennemi et de l'ami¹ ; de l'autre, en définissant comme politique le lien intersubjectif tissé par l'action en commun². La seconde méthode consiste à interroger d'emblée notre expérience des *conflits politiques*. Cette méthode procède en quelque sorte à l'inverse de la première. Elle s'appuie sur l'expérience politique commune pour en tirer, réflexivement, une compréhension de la politique. Cette réflexion ne considérera pas comme donnée *a priori* la différence entre *le* politique et *la* politique. Elle se penchera de préférence sur les deux sens de *la* politique : d'une part, l'activité et la vie politiques (*politics*) ; d'autre part, la définition d'une ligne et d'une méthode d'action (*policy*). La question devient alors de

1. Cf. Carl SCHMITT, *Der Begriff des Politischen* (1928) ; traduction fr. *La Notion de politique*, par Marie-Louise Steinhauser, Paris, Flammarion, 1992.

2. C'est en ce sens qu'on peut caractériser le politique à partir des analyses de Hannah Arendt. Cf. Étienne TASSIN, *Un monde commun. Pour une cosmo-politique des conflits*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

savoir à quelles conditions et dans quelles limites la vie politique rend possible une action sensée.

Cet article fait l'essai de la seconde méthode. Comme celle-ci présuppose une communauté d'expérience entre l'auteur et le lecteur de l'article, elle privilégie la forme contemporaine des conflits politiques. Certains acquis de cette réflexion peuvent néanmoins être généralisés. Mais le montrer exigerait une analyse historique qu'il faut réserver pour un autre travail.

En nous référant au sens courant de la notion de conflit politique, nous pouvons relever trois caractères :

- Les conflits politiques opposent des *groupes* au sens le plus général du terme : classes ou couches sociales, communautés ethniques ou confessionnelles, nations et nationalités, organisations politiques (partis, États, associations d'États), etc.

- Dans tout conflit politique, les institutions étatiques sont impliquées d'une manière ou d'une autre. L'État est partie au conflit, enjeu, arbitre ou médiateur du conflit.

- Un conflit politique requiert une *solution politique*. Par solution politique, on entend communément une solution obtenue par la discussion par opposition à l'usage de la violence. Cette solution peut être ou non trouvée. Par conséquent, l'alternative entre violence et discussion est au cœur des conflits politiques.

Chacun de ces caractères appelle plusieurs commentaires.

I. GROUPES ET INDIVIDUS

Les conflits politiques opposent des groupes au sens le plus général du terme. Ils opposent des partis politiques, des États, des alliances d'États, aussi bien que des classes sociales, des groupes professionnels, des nations ou des nationalités, des communautés de langue ou de religion différentes. Dans tous les cas, un conflit politique concerne des *groupes* plus ou moins structurés et institutionnalisés.

On peut dire que ces groupes entrent en conflit du fait de leurs intérêts opposés, à condition d'entendre la notion d'intérêt au sens le plus large. En réalité, un intérêt est tout ce pour quoi un groupe est prêt à entrer en conflit, qu'il s'agisse des intérêts économiques d'une classe sociale, des intérêts culturels d'une minorité ethnique, des intérêts stratégiques d'un État, etc. La formule est manifestement circulaire, mais elle a un double avantage. D'une part, elle laisse ouverte la question du rapport entre les différents types d'intérêt, par

exemple celle de l'influence des conditions économiques sur la perception des intérêts politiques ou culturels. D'autre part, elle indique que les conflits s'accompagnent de discours de légitimation ou de justification des intérêts – discours qui peuvent être sincères ou de pure façade, selon les cas. Les groupes s'efforcent de montrer que leurs intérêts sont légitimes, de même que les moyens utilisés (violents ou non violents) pour les faire valoir. De ce point de vue, on peut dire que les conflits politiques sont des conflits pour la reconnaissance, mais il faut accorder au terme de reconnaissance une pluralité de sens qui varient selon les circonstances : reconnaissance du groupe lui-même (de son droit à l'existence), reconnaissance de sa valeur prépondérante (de la valeur éminente de ses particularismes), reconnaissance de sa valeur exemplaire (de la valeur universelle des principes au nom desquels il agit), etc.

Entre les individus *en tant que tels*, il n'y a pas de conflit politique. Quand ils s'opposent dans le cadre d'un conflit politique, les individus parlent, agissent et se perçoivent mutuellement comme membres de l'un ou de l'autre des groupes en conflit. Le propre des conflits politiques est de prendre les individus *à partie*. Les conflits les obligent à réagir en tant que membres d'un groupe ou d'une communauté. Ce trait est particulièrement visible dans la forme violente des conflits. On est victime d'un tir de *sniper* ou d'un attentat en tant que membre d'une nationalité, d'une communauté de religion ou d'un groupe social, quelle que soit la signification que l'on attache à de telles appartenances. Un individu peut être indifférent à ses propres appartenances sociales ou communautaires. Il peut se considérer, précisément, comme un *individu*. Mais le conflit l'atteint comme représentant d'un groupe ou d'une communauté, sans égard pour la perception qu'il a de soi. C'est pourquoi l'un des critères d'*intensité* des conflits est la possibilité ou l'impossibilité plus ou moins grandes, pour les individus, de mener une vie qui soit *la leur* au lieu de subir le destin de leur groupe ou de leur communauté. Un autre critère est la possibilité du passage à la violence et, lorsqu'il y a violence, sa nature (celle des moyens employés) et son ampleur.

La prise en compte de la dimension conflictuelle de la politique a une incidence sur la théorie de l'action. L'action, comme le dit Hannah Arendt, révèle la singularité (ou l'unicité) d'une personnalité³. Mais elle révèle *en même temps* la particularité de certaines appartenances (sociales, locales, culturelles, etc.). Pour que l'action dévoile une pure singularité, il faut qu'entre les participants à l'action il y ait unanimité sur le fond. C'est sur un fond homogène que se détachent de pures singularités. C'est alors *de l'intérieur* du groupe que l'action dévoile une personnalité strictement singulière. Le consensus d'arrière-plan est

3. Cf. *The Human Condition* (1958) ; traduction fr. *La Condition de l'homme moderne*, par Georges Fradier, Paris, Calmann-Lévy, 1982, pp. 202-204.

suffisamment fort pour que les membres du groupe ne perçoivent que la manifestation des personnalités. *De l'extérieur*, cette multiplicité de personnalités apparaît comme une communauté soudée par des valeurs et des intérêts communs. En revanche, dès que le groupe est hétérogène, l'action individuelle manifeste à la fois une singularité *et* une particularité, une personnalité et son appartenance à un sous-groupe, existant ou en formation. Cela ne veut pas dire que l'individu ne peut pas se distancier de ses appartenances particulières. Non seulement il le peut, mais il doit le faire pour se qualifier comme membre d'une communauté élargie. Toutefois, cette distanciation demande un effort critique jamais achevé. L'action en commun peut y aider car elle amène les individus à prendre conscience de leurs particularismes pour les dépasser, pour les laisser de côté ou pour composer avec eux.

Si l'on considère maintenant les conflits politiques entre les groupes, ils ont tous pour enjeu la défense d'une particularité (sociale, économique, culturelle, idéologique, etc.). Mais la question reste ouverte de savoir si l'affirmation de la particularité est un but en soi ou un « moment » du conflit. Lorsqu'on est pris à partie en tant que juif ou musulman, par exemple, c'est en tant que juif ou musulman que l'on doit réagir. Le conflit ne laisse pas le choix à l'individu qui, en ce qui le concerne, peut accorder à la religion une place secondaire dans son existence. Mais la défense de la particularité peut avoir pour enjeu soit l'affirmation de la valeur prépondérante d'une religion, soit l'affirmation d'un droit universel à pratiquer la religion de son choix (ou d'un droit universel à la liberté de croyance ou d'incroyance). Dans le premier cas, l'affirmation de la particularité est un but. Dans le second, elle n'est qu'un moment du conflit, qui met en jeu un principe universel. Selon le cas, on n'a pas affaire au même type de lutte pour la reconnaissance et les implications politiques sont opposées.

II. POLITISATION DES CONFLITS ET CHAMP POLITIQUE

Les conflits qui occupent le « devant de la scène » politique sont des conflits qui opposent des partis ou des mouvements politiques, des États ou des groupes d'États. On les qualifie de politiques parce qu'ils ont des enjeux de pouvoir et parce qu'ils posent, en même temps, la question de l'organisation de la vie en commun. Cette question apparaît sous la forme d'un choix entre régimes politiques et/ou modèles de société. C'est pourquoi ces conflits sont liés à des alternatives fondamentales : individualisme contre collectivisme, liberté de pensée contre fanatisme religieux, capitalisme contre socialisme, démocratie contre totalitarisme, etc. Ces alternatives sont référées à une géopolitique : l'Est et l'Ouest, l'Occident et le reste du monde, le Nord et le Sud, etc., qui, pour ainsi

dire, schématise la perception des problèmes aussi bien en politique intérieure qu'en politique extérieure.

Il reste vrai que les conflits politiques opposent toute sorte de groupes (sociaux, culturels, ethniques, religieux) et pas seulement des entités politiques (États ou partis). Mais les rapports d'hostilité entre les groupes ne suffisent pas à qualifier de politiques les conflits qui les opposent, même quand ces conflits ont atteint le stade de la violence. Lorsque le conflit oppose des groupes sociaux, ethniques ou religieux, on parle de conflit social, ethnique ou religieux. Pour qu'on parle dans ce cas de conflit politique, il faut qu'il y ait *politisation* du conflit. La question devient donc : quels sont les facteurs de politisation des conflits ? À cette question, l'expérience ordinaire invite à répondre de la manière suivante : un conflit entre groupes socio-économiques, ethniques, culturels, confessionnels, se qualifie comme politique dès lors qu'il implique l'État ou les rapports entre États.

Or, l'État peut être impliqué de différentes manières. Il peut être, parfois simultanément, médiateur, arbitre, enjeu et partie au conflit. Ces différents rôles définissent des degrés ou des aspects de la politisation des conflits. En matière de politique intérieure, par exemple, l'État joue le rôle de médiateur ou d'arbitre dans le cas de conflits sociaux ou communautaires. Ce rôle peut être plus ou moins actif : l'État peut servir de médiateur pour rendre possible une négociation ; il peut rendre des arbitrages pour trancher un différend ; il peut intervenir par la législation et des mesures de politique publique. Par exemple, il met en œuvre des politiques sociales, il garantit les droits des minorités. Dans ce cas, le conflit social, ethnique, religieux, devient politique si la médiation, l'arbitrage ou l'intervention de l'État font problème et provoquent la cristallisation d'options divergentes.

Mais c'est là un cas relativement simple. Un degré supplémentaire de politisation des conflits est franchi du fait que l'État a la possibilité d'énoncer et de faire appliquer la loi. Dès lors qu'ils concernent des couches importantes de la société, les conflits sociaux, ethniques, religieux, etc., deviennent des conflits pour le contrôle de l'État, pour l'accès à la légitimité et aux moyens d'action propres aux institutions étatiques. Enfin, l'État est partie au conflit dès lors que son organisation et son action correspondent, ou sont réputées correspondre, aux intérêts et à l'idéologie de l'une des couches sociales ou des communautés opposées. Dès lors, l'enjeu n'est plus seulement le contrôle, mais aussi la réforme, la réorganisation voire la refondation de l'État – avec par exemple, dans le cas des États multinationaux, la transformation d'une fédération en confédération, ou encore l'accession à l'indépendance d'une république fédérée ou d'une province. Le conflit est alors politique parce qu'il oppose la société civile et l'État, ou l'État et une partie de la société civile.

Dans les États contemporains qui connaissent le système des partis (uniques ou multiples, en régime autocratique ou constitutionnel), la politisation des conflits correspond à deux cas de figure. Quand la question porte sur le mode d'intervention de l'État et la politique à suivre, cette politisation signifie qu'un conflit entre couches ou secteurs de la société (groupes, communautés) se redouble sous la forme d'un conflit entre partis politiques (ou entre courants au sein des partis). Au sein des partis, les conflits de personnalités deviennent politiques s'ils portent sur le projet politique et/ou sur la méthode de gouvernement. Quand l'État est en même temps enjeu du conflit et partie au conflit, l'opposition à l'État d'un parti (légal ou clandestin) ou d'un mouvement (armé ou non) est la traduction politique d'un conflit entre l'État et une partie de la société civile, ou entre l'État et l'une des communautés dont il organise la coexistence.

Des remarques analogues valent pour les conflits relevant de la « politique extérieure ». Certes, la différence entre politique intérieure et extérieure est relative, notamment du fait que les questions de politique extérieure sont souvent des enjeux de politique intérieure. Il reste qu'il existe des questions clairement identifiées comme relevant des relations internationales. Sur ce plan, les conflits impliquent toujours les États, mais ils le font de différentes manières. Par définition, les États sont partie au conflit en cas de guerre ou de crise pouvant déboucher sur une guerre. Mais ce n'est que le cas le plus évident. En réalité, il n'est pas nécessaire que le conflit, même armé, prenne la forme d'un affrontement binaire entre États ou alliances d'États. Par exemple, la lutte contre le terrorisme n'est pas une guerre parce qu'elle met aux prises des États, d'une part, et des réseaux clandestins, d'autre part. Elle a néanmoins une dimension politique parce que le terrorisme pose la question des moyens de concilier la protection des citoyens et la préservation de l'État de droit. Elle a également un enjeu politique parce qu'elle est un élément central de la redéfinition en cours du système des relations internationales, qui pose la question du rôle de l'ONU, des rapports de forces internationaux, de la possibilité du multilatéralisme, etc. D'une manière générale, il n'y a pas d'exemple de conflit d'envergure internationale qui n'implique l'État sous une forme ou une autre. Même Samuel Huntington, qui soutient la thèse que les conflits politiques majeurs seront désormais des conflits de civilisations, est amené à inclure dans sa théorie l'existence d'« États phares » autour desquels s'organisent les civilisations⁴.

Là encore, on retrouve différents modes d'implication possibles : les États sont partie au conflit en tant qu'adversaires d'une guerre froide ou déclarée. Ils

4. Cf. Samuel HUNTINGTON, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, 1997 ; traduction fr. *Le Choc des civilisations*, par Jean-Luc Fidel, Geneviève Joublain et Jean-Jacques Pédussaud, Paris, Odile Jacob, 1997, pp. 146-150.

participent à des médiations ou à des arbitrages soit dans le cadre des institutions internationales (ONU), soit sous forme de groupes *ad hoc* (groupes de contact, troïkas, quartets, etc.). Le cas échéant, ils garantissent l'application de décisions ou de résolutions par l'envoi de forces armées (de maintien de la paix, d'interposition, d'intervention), par des programmes de coopération civile ou des aides financières. Enfin, la plupart des conflits ont pour enjeu la réorganisation des relations internationales à l'échelle régionale ou globale. Toutefois, les États peuvent jouer un rôle de médiation tout en participant indirectement au conflit. Dans le cas de conflits régionaux, par exemple, la médiation est souvent assurée par un groupe de puissances dont les intérêts et les préférences sont censés s'équilibrer. Dans ce cas, la résolution du conflit suppose qu'un consensus sur les principes et les modalités de la solution soit trouvé entre les puissances médiatrices. Si un tel consensus ne peut être atteint, la recherche d'une solution au conflit est compromise et peut dégénérer en un conflit plus ou moins aigu entre les puissances elles-mêmes. Dans tous les cas, cependant, l'enjeu des conflits n'est pas seulement la défense des valeurs ou des intérêts fondamentaux d'États qui s'opposent – ou de ceux qui les soutiennent –, mais aussi la réorganisation des relations internationales à l'échelle globale ou régionale, la place des États et leur pouvoir d'influence au sein des rapports internationaux.

De ce fait, les conflits ne peuvent être compris qu'à la condition d'être replacés dans leur « cadre politique ». Certes, les conflits ont une forme « duale ». C'est sous cette forme qu'ils sont les plus visibles : la lutte entre Rome et Carthage, l'Angleterre et la France, les USA et l'URSS, etc. De même pour les conflits intérieurs : la lutte entre César et Pompée, les Jacobins et les Girondins, les Nordistes et les Sudistes, etc. Mais les conflits s'inscrivent dans un cadre politique dont ils provoquent la reconfiguration d'ensemble. C'est à ce titre qu'ils font époque (le siècle des révolutions, les deux guerres mondiales, la guerre froide, etc.). Dès lors, la manière dont se développent et se résolvent les conflits dépend de l'action ou de la réaction d'autres instances au sein d'un champ politique qui n'est pas seulement bipolaire, mais quadripolaire. Aux groupes en conflit, il faut ajouter les institutions politiques : les gouvernements et leur administration, les parlements et les partis, les États et les organisations internationales. Il faut également ajouter, selon les cas, l'opinion publique (ou les réactions collectives : « grandes peurs », etc.) à l'échelle nationale ou internationale. Réciproquement, l'enjeu des conflits politiques ne se limite pas à la victoire d'un groupe ou d'une communauté sur l'autre, cet enjeu est la réorganisation du champ politique dans son ensemble.

III. VIOLENCE ET DISCUSSION

Les journalistes et les commentateurs politiques, de même que l'opinion publique et les politologues, parlent couramment de « solution politique » à un conflit. Cette formule signifie d'abord que le conflit apparaît comme un problème à résoudre. Ce problème est un différend qui peut être tranché par la violence ou résolu par la discussion. Ce que tout le monde entend par « solution politique », c'est la résolution du conflit par une discussion dont la conclusion est un accord entre les parties.

Cela ne veut pas dire que cette solution sera nécessairement trouvée. L'alternative entre violence et discussion est donc constitutive des conflits politiques. À première vue, cette alternative ne concerne que les conflits internationaux ou les conflits qui minent de l'intérieur les États déstructurés. Mais la violence intervient dans tous les types d'État sous forme de terrorisme, d'assassinats politiques, etc. Dans tous les types d'État, par ailleurs, la violence reste toujours possible sous une forme ou une autre. La résolution politique des conflits suppose donc la renonciation à la violence. Cette renonciation peut être *a priori* ou *a posteriori*. Elle peut apparaître comme un impératif évident, ce qui est en principe le cas dans les États constitutionnels ; elle peut aussi résulter d'une conversion morale ou d'un changement de stratégie au terme d'une lutte armée. Quoi qu'il en soit, la solution politique suppose la renonciation à la violence. Un traité de paix qui ne fait qu'enregistrer la victoire d'un camp sur l'autre n'est pas une solution politique. Un arbitrage rendu par une instance intervenant en tiers ne l'est pas davantage, sauf dans la mesure où l'accord politique porte sur l'acceptation de la procédure d'arbitrage elle-même, et par conséquent du verdict.

Dans le cas des conflits armés, la renonciation à la violence peut être due à l'équilibre des forces en présence, à l'épuisement des adversaires, au coût exorbitant (humain et matériel) de la poursuite de la lutte, etc. Elle peut être aussi due au fait qu'une instance médiatrice impose et/ou garantit l'arrêt des violences (par l'intervention d'une force d'interposition, par un embargo sur les armements, etc.). Toutefois, la renonciation à la violence en acte n'entraîne pas la renonciation aux rapports de forces, la force résidant dans la capacité d'avoir recours à la violence. Il faut que la solution politique du conflit bénéficie de garanties crédibles pour que la déconstruction du rapport de forces soit elle-même engagée (notamment, sous forme d'un processus de désarmement). Enfin, la renonciation à la violence armée ne signifie pas la renonciation à d'autres formes de contrainte (sanctions économiques, blocus, etc.).

L'existence de rapports de forces est aussi caractéristique de la recherche d'une solution politique dans les États de droit où l'usage de la violence est par

principe exclu. Car la violence à laquelle s'oppose la solution politique d'un conflit est la violence physique, directe ou indirecte – la violence directe est l'agression contre les personnes elles-mêmes, la violence indirecte est la destruction de leurs moyens d'existence : habitat, infrastructures, etc. Cependant, les rapports de forces subsistent sous deux formes : sous la forme de moyens de pression (grève, boycott, désobéissance civique, insoumission, grèves de la faim, etc.) et sous la forme d'une capacité de mobilisation des citoyens. L'usage des moyens de pression a deux significations différentes : ils exercent une contrainte sur l'adversaire ; ils manifestent aussi une capacité de résistance à la contrainte. L'aptitude à mobiliser les citoyens donne toute leur efficacité aux moyens de pression, car la pression est d'autant plus forte qu'un plus grand nombre de personnes y participe. Dans les démocraties de suffrage universel, cette mobilisation se traduit également par le vote plus ou moins large des citoyens, qui dans ce cas mettent fin au conflit soit en tranchant le différend par leur verdict, soit en approuvant un accord préalablement élaboré entre les parties – par exemple, en approuvant par référendum une réforme de l'État.

IV. LA POLITIQUE ET LES CONFLITS. LA QUESTION DU COMPROMIS

À partir de là, on peut esquisser quelques réflexions sur l'importance et la signification des conflits politiques. En premier lieu, ces conflits opposent des groupes et non des individus singuliers. À supposer que le conflit puisse être résolu par la discussion, celle-ci ne peut pas être conçue sur le modèle du dialogue individuel intersubjectif. Un tel dialogue a pour but de parvenir à un accord par un échange d'arguments, sans faire intervenir ni rapports de forces ni considération d'intérêt. Or, dans la discussion politique, les interlocuteurs sont des individus représentant des groupes et leurs institutions. Dès lors, l'échange d'arguments s'accompagne de considérations d'intérêt aussi bien que de rapports de forces. C'est pourquoi la forme canonique de l'accord politique est le compromis.

Un compromis politique est un accord qui se fait simultanément sur deux plans : c'est un compromis d'intérêts coiffé par un consensus sur des principes. Le dialogue sur les principes va de pair avec la négociation des intérêts. En effet, les groupes ont des intérêts dont ils font valoir la légitimité. Or, un intérêt légitime est un intérêt qui peut être reconnu à tous les groupes. Par exemple, la sécurité est un intérêt légitime, la domination ne l'est pas. En conséquence, la reconnaissance d'un intérêt légitime pose un droit sinon au sens juridique, du moins au sens moral du terme. Les mesures destinées à le mettre en œuvre

sont des mesures de justice. D'une certaine manière, cela radicalise les conflits politiques, lesquels deviennent ainsi des conflits de droits. Mais, d'un autre côté, la négociation qui vise à concilier les intérêts entraîne l'élaboration d'un principe de justice commun aux deux groupes opposés. On retrouve ainsi l'alternative entre violence et discussion : un conflit de droits peut prendre la forme d'un différend insurmontable qui sera tranché par une forme ou une autre de violence. Mais si le conflit est surmonté, il le sera par l'élaboration d'un principe de justice.

En second lieu, les conflits politiques sont un élément important de la vie politique. Mais c'est là une considération de fait qui laisse ouverte la question de savoir si la politique est conflictuelle par essence, ou si le conflit est le moteur de tout progrès. À ces questions, on ne pourrait donner une réponse complète qu'en prolongeant l'analyse par une explicitation des notions d'action politique et de discussion, de compétition et de crise, qui sont tout aussi essentielles pour comprendre la politique. S'agissant des conflits, ils tiennent une place importante dans la conscience collective. C'est pourquoi la recette du nationalisme est de souder la nation dans l'opposition à un ennemi extérieur ou intérieur. Mais, d'une manière générale, la conscience collective cristallise autour de problèmes qui ne peuvent être résolus qu'en commun. Les conflits sont le mode sur lequel certains problèmes se posent, soit parce que le groupe est en conflit avec un autre, soit parce qu'il doit faire des choix qui donnent lieu à des options opposées. Cependant, si l'on met à part les idéologies qui valorisent le conflit pour lui-même – par exemple, dans les sociétés où prédomine une caste militaire –, les conflits constituent en même temps un problème pour la politique.

On peut s'en assurer en examinant l'influence des conflits sur les modes de « socialisation politique ». En schématisant, on peut distinguer deux modes correspondant aux deux aspects sous lesquels le groupe apparaît, à savoir comme un tout en un sens à la fois distributif et collectif. Au sens distributif, le groupe est la totalité de tous les « chacun ». Au sens collectif, il est l'unité formée par le tout. D'où les deux modes de rapport au groupe : d'un côté, la solidarité avec chacun de ses membres ; de l'autre, la loyauté à l'égard de la collectivité (de son identité, de son unité). La solidarité est fondée sur des rapports d'individu à individu, la loyauté sur le rapport de l'individu au tout.

Les deux modes de socialisation politique sont liés, mais ils sont articulés différemment selon les circonstances. Les situations de conflit font prévaloir une exigence de loyauté à l'égard du groupe. Cette loyauté peut être imposée par le pouvoir qui organise et dirige le groupe, mais l'individu se l'impose souvent à lui-même. La loyauté n'exclut pas la solidarité, mais elle la restreint aux membres du groupe ou à ses alliés. La solidarité, toutefois, n'est pas limitée

par principe aux membres du groupe. L'identification à autrui peut s'arrêter à des similitudes culturelles ou à des affinités politiques, mais elle répond d'une manière générale au sentiment d'une communauté de situation ou de condition. En ce sens, la solidarité ne s'arrête pas *a priori* aux frontières du groupe, elle s'étend virtuellement à tout individu humain. C'est ce qui se produit en l'absence de conflit majeur entre les groupes ou les communautés. En témoignent, par exemple, les manifestations de solidarité humanitaire.

L'intensité des conflits fait donc varier la part de la solidarité et celle de la loyauté dans la « socialisation politique ». Elle n'a pas seulement une incidence sur les rapports extérieurs, en ce sens que les conflits divisent l'humanité en couches sociales et communautés nationales opposées. Elle a aussi une incidence sur les rapports politiques au sein du groupe. Car le conflit se traduit par une exigence de loyauté imposée ou auto-imposée à l'égard du groupe, de son identité et de ses institutions : le parti, le mouvement, l'État, etc. Cette exigence de loyauté pèse d'autant plus sur la liberté individuelle que le conflit est plus intense. Elle restreint la liberté de parole par des phénomènes de censure et d'autocensure – l'autocensure étant bien plus efficace et contraignante que la censure tout court. En ce sens, les conflits sont antipolitiques. En tout cas, ils font courir un risque à la politique. En revanche, la réduction des conflits augmente à la fois les chances du cosmopolitisme et, dans les rapports politiques internes à la communauté, celles de l'autonomie individuelle.

Cela ne veut pas dire que les conflits puissent toujours être évités, ni même qu'il faille les fuir. Dans certaines circonstances, le progrès passe par des situations de conflit assumées en tant que telles. Dans certains cas, la sauvegarde des libertés veut que les prétentions d'un des deux camps soient défaites. Mais le facteur crucial est alors la *politisation* des conflits. Car le progrès ne vient pas des conflits sociaux ou nationaux en tant que tels. Dans les cas où ces conflits rendent un progrès possible – ce qui n'est manifestement pas toujours le cas –, le progrès vient de l'inscription du conflit dans un cadre politique (national ou international). En s'inscrivant dans ce cadre, les conflits produisent des prises de conscience collectives et des transformations sociales, politiques, etc., qui ne résultent pas seulement de la logique d'affrontement entre les adversaires, mais aussi de la réaction des autres composantes du champ politique : institutions, opinion publique, etc.

Enfin, l'alternative entre violence et discussion reste constitutive des conflits. Certes, on peut voir dans les situations de conflit l'avantage d'une clarification des options. Le conflit impose la nécessité de choisir, il s'oppose au refoulement des problèmes. Mais le conflit n'est fécond que s'il transpose sur le plan du discours ce qui, autrement, serait simplement vécu sous forme de violence (sociale, politique, économique, symbolique, etc.). Ce qu'on valorise dans le

conflit, à moins de faire purement et simplement l'apologie de la violence, c'est un mode d'*expression* qui impose la discussion. Dans cette vue, le conflit est une forme de sublimation de la violence. En tout cas, il lui donne une forme à la fois tolérable et limitée. C'est un conflit civilisé. Mais le risque est alors d'oublier que l'alternative entre violence et discussion est bien réelle. Car la violence est toujours possible, qu'elle soit active ou passive – comme retrait de la coopération ou abandon de l'action commune quand celles-ci sont vitales pour le groupe ou la communauté. Pour cette raison, tout conflit est porteur d'une possibilité de régression. Il n'est productif qu'à condition d'apparaître comme un problème susceptible d'être résolu.

Dans la mesure où la solution d'un conflit est « politique », cette solution passe par des procédures de compromis. Il faudrait alors déterminer les différents types de compromis et les normes immanentes à la procédure de compromis. On pourrait ainsi distinguer les compromis admissibles des compromis inadmissibles. Par exemple, il n'y a pas de compromis possible sur les droits de l'homme ou le respect de la dignité humaine. On pourrait distinguer les bons et les mauvais compromis, ceux qui ne font que « geler » les conflits et ceux qui les résolvent, ceux qui préparent de futurs conflits et ceux qui permettent de les éviter. Il faudrait distinguer les compromis justes ou injustes, selon que l'une des parties est privilégiée ou non. En un mot, toute solution n'est pas bonne et tout compromis n'est pas acceptable⁵.

Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que le compromis restera sinon la forme, du moins l'une des formes canoniques de l'accord politique. Cela est dû au fait que la question du vivre ensemble, qui est la question politique centrale, concerne non seulement des individus mais aussi des groupes, des communautés, des couches sociales. En même temps que les valeurs de ces groupes devront être conciliées par le dialogue, leurs intérêts devront l'être par la négociation. En revanche, rien n'oblige à penser que la découverte de compromis passe nécessairement par le conflit, ni même par les rapports de forces. Les rapports de forces manifestent une capacité de résister à la contrainte qui oblige chaque interlocuteur à prendre en compte le point de vue d'autrui. En ce sens, ils sont parfois nécessaires pour faire place à la raison. Mais la notion de compromis n'implique pas en elle-même l'intervention de rapports de forces. D'une certaine manière, cela veut dire que la notion de politique n'implique pas en elle-même

5. Pour une perspective d'ensemble sur la notion de compromis, cf. *Information sur les Sciences sociales*, juin 2004, vol. 43, n° 2, Londres, SAGE publications, avec les contributions de Christian Arnspurger, Baudoin Dupret, Jean-Noël Ferrié, Olgierd Kutny, Dominique Leydet, Mohamed Nachi, Christian Papillaud, Emmanuel Picavet, Cécile Rol, Philippe-Joseph Salazar. Sur la structure et les normes du compromis, voir P. CANIVEZ, « Democracy and Compromise », à paraître dans *Argumentation, Logic and Law*, Patrice Canivez, Shahid Rahman, Alexandre Thiercelin (Eds), Éd. Springer, 2008.

la nécessité des conflits. En termes pragmatiques, la question est alors de savoir si, et à quelles conditions, des compromis sont possibles sans la pression de rapports de forces ou la contrainte de la violence, en acte ou menaçante.

Cela revient à poser la question de la « sagesse politique ». S'il y a une prudence politique, fondée sur la prévoyance et l'intelligence des situations, l'un des points d'application de cette prudence est la capacité d'anticiper les conflits, d'en réduire la fréquence et l'intensité. Car l'alternative entre violence et discussion reste au cœur des conflits politiques. Cela veut dire, entre autres, que le conflit peut imposer la recherche d'un compromis mais aussi le rendre de plus en plus difficile, voire impossible, quand la violence est allée si loin qu'aucune discussion ne peut plus être envisagée entre les parties. Dans ce cas, il ne reste plus d'autre alternative que la victoire d'un camp sur l'autre ou l'interposition d'un pouvoir qui réduit les adversaires au silence. Or cela, c'est la mort de la politique. Si la politique a affaire aux conflits, ce n'est donc pas seulement pour les mener, ni même pour les régler, c'est aussi pour les prévenir. C'est pour ne pas donner leur chance à la violence et aux violents.

Patrice CANIVEZ

UMR 8163 STL, CNRS, Université de Lille